

Non au démantèlement de Natixis

Quelle destinée pour ceux qui partent ?

Quel avenir pour ceux qui restent ?

Garanties de la pérennité des emplois à long terme !

A la tête de BPCE depuis le début de l'été, Laurent MIGNON poursuit son mécano financier au sein du groupe.

Après le démantèlement du Crédit Foncier, la délocalisation d'une partie de l'informatique au Portugal (projet Atlas), la cession de toute une activité à ODDO, la cession d'Axeltis et de Sélection 1818, c'est au tour des Services Financiers Spécialisés (hors paiements et Coficiné) de faire les frais de ce jeu de Monopoly.

Le conseil d'administration de Natixis et le conseil de surveillance de BPCE ont décidé le transfert des activités d'affacturage (filiale Natixis Factor), de cautions et garanties (filiale CEGC), de crédit-bail (filiale Natixis Lease), de crédit à la consommation (filiale Natixis Financement) et de titres (service Eurotitres de Natixis SA), ainsi que les fonctions supports associées (Secrétariat général, DSI, ...), à BPCE SA, pour un montant de 2,7 milliards d'euros.

Les dirigeants en profitent pour augmenter les objectifs de toutes les entités, ce qui accentuera la pression sur les 110 000 salariés du groupe BPCE, notamment sur leurs conditions de travail et leur rémunération.

Toutes les entreprises du groupe feront les frais de la voracité des dirigeants du groupe et de leurs actionnaires qui au passage pourraient se voir attribuer 1,5 milliard d'euros de dividendes exceptionnels.

Dans la banque de détail, les objectifs commerciaux vont s'intensifier pour permettre de dégager les 2,7 milliards de l'opération et les fermetures d'agences et de services risquent de s'accélérer au détriment des salariés qui, par leurs compétences, font la force du groupe, mais aussi des clients et sociétaires.

Alors qu'1,5 milliard d'euros de dividendes exceptionnels sont promis aux actionnaires, de nombreuses questions restent en suspens pour l'avenir des 2700 salariés du pôle SFS transférés, leurs emplois, leurs droits collectifs (accords collectifs) et les garanties de leurs contrats de travail.

La CGT Natixis refuse toute casse sociale et mettra tout en œuvre pour qu'aucun salarié ne se retrouve au bord du chemin alors que les résultats n'ont jamais été aussi bons.



Syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales

Notre site internet - <http://natixis.reference-syndicale.fr>

Mail : cgt-natixis@orange.fr

Tel : 01 58 32 34 34 ou 01 58 32 61 11



Paris, le 18 09 2018 -

Pas de casse sociale ! Et pourquoi pas les mêmes conditions que notre ex-DG ?

Alors qu'un taux de distribution exceptionnel de dividendes est promis aux actionnaires, et que Monsieur Laurent Mignon s'est fait octroyer une augmentation de 47 % de sa rémunération et avantages divers entre 2016 et 2017 avant son départ chez BPCE, il est inacceptable que les salariés soient les grands perdants dans ce projet !

**Ne restons pas isolés dans nos services !
C'est tous ensemble que nous gagnerons le maintien
de nos emplois et de nos droits collectifs !**

- ⇒ Nous exigeons des garanties de maintien à long terme de tous les emplois sur les sites existants, sans mobilité géographique ni fonctionnelle imposée.
- ⇒ Nous exigeons le maintien de tous les droits et garanties actuels pour ceux qui partent.

Nom	Prénom	Signature	Direction/Service

**Adressez la pétition signée à la permanence CGT Natixis au bureau
Y2A2120 – 5 Avenue de la Liberté – 94220 Charenton-le-Pont**



Syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales

Notre site internet - <http://natixis.reference-syndicale.fr>

Mail : cgt-natixis@orange.fr

Tel : 01 58 32 34 34 ou 01 58 32 61 11

